

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjouda BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

**OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**

**Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Acquisition d'emprises foncières sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, signée le 2 octobre 2009.

S'intégrant dans le projet de rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche, il est rappelé que le projet « cœur de quartier » de la ZAC a pour objectif d'améliorer la qualité résidentielle et de renforcer l'attractivité du quartier et ce, par la réalisation de différentes actions : la restructuration du centre commercial, l'aménagement de la place de la Fontaine d'Ouche et la réalisation de liaisons piétonnes inter-quartier, l'accueil de nouveaux logements, la création d'un pôle de services publics de proximité.

A ce jour, l'opération est réalisée en quasi-totalité. Seul l'îlot Kir correspondant à l'ancien site dit de la « Fromenterie » situé au droit de l'avenue du Lac n'est pas encore commercialisé. Au vu des constructions prévues à proximité, en particulier l'opération du Quai des Carrières Blanches, il est préférable de se donner un temps de réflexion sur l'évolution de cet espace, dont l'aménagement devra être réalisé en lien avec la requalification de l'avenue du Lac.

Aussi, compte tenu de l'absence de projet à court terme, il est proposé de procéder à l'acquisition sur la SPLAAD des emprises foncières correspondantes cadastrées section EM n°6, 432 et 488 d'une superficie totale de 3 483m<sup>2</sup>, en vue de la clôture de l'opération qui pourra intervenir lors d'un prochain conseil.

Il est proposé, en accord avec la SPLAAD, d'acquérir cet espace à l'euro symbolique. L'acquisition interviendra par voie d'acte administratif.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 40 avenue du Drapeau - CS 77418 21074 Dijon cedex, des emprises foncières et du bâtiment situés 13 avenue du lac, cadastrés section EM n°6, 432 et 488 d'une superficie totale de 3 483 m<sup>2</sup> ;
- **de procéder** qu'il sera procédé à cette acquisition à l'euro symbolique et par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 53                                      ABSTENTION : 3  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 3  
                  DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN